

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2007

248x07

SUBVENTION " FÊTE DE NOËL "

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, les écoles maternelles de la Commune organisent des arbres de Noël au profit de leurs élèves.

La Commune a toujours apporté sa contribution à ces manifestations. Afin de laisser la possibilité aux écoles de choisir entre l'attribution d'un jouet individuel ou collectif, ou l'organisation d'un spectacle, il est décidé d'opter pour le versement d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire de chaque établissement.

Il est donc proposé d'accueillir favorablement le principe d'une participation financière de la Ville par établissement scolaire maternelle d'un montant de 10,00 € par élève.

Afin de clarifier et faciliter la gestion, il est proposé de verser le montant de la subvention sur le compte de la coopérative scolaire de chaque établissement scolaire (OCCE pour les écoles suivantes : Amandiers, Cadeneaux, Castel Hélène, Renardière, St. Georges, Voilerie, ALB pour les Bouroumettes).

Pour ce faire, une convention (modèle joint en annexe) devra être signée entre la Commune des Pennes Mirabeau, et chaque représentant de l'OCCE ou de l'ALB des écoles maternelles.

- L'OCCE se verra attribuer la somme de 6.560 € (correspondant à 656 élèves X 10 €)
- L'ALB des Bouroumettes se verra attribuer la somme de 820 € (correspondant à 82 élèves X 10 €)

Ces derniers s'engagent à fournir à la Commune, tous les documents nécessaires à la justification de l'utilisation de la subvention versée dûment certifiés par le comptable de l'association.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé,

- APPROUVE le principe d'une participation financière de la Ville aux fêtes de Noël des écoles maternelles
- EMET un avis favorable sur les modalités de gestion: versement d'une subvention au mandataire OCCE ou ALB de chaque école d'un montant de 10,00 € par élève
- APPROUVE le contenu de la convention type
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document pour chaque école
- PRECISE que les crédits nécessaires à ces paiements sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit:

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE